

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) PARTIEL DE GRANDANGOULÊME

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du PLUi partiel de GrandAngoulême, qui vise à corriger les erreurs matérielles et réaliser les ajustements du document d'urbanisme pour tenir compte de l'avancée de plusieurs projets et des premiers mois de pratique en matière d'instruction des autorisations de construire, notamment sur les îlots Renaudin et Didelon à Angoulême et le secteur de Rochine à Gond-Pontouvre.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 21 septembre 2020 à 9h00 au mercredi 14 octobre 2020 à 17h00**, soit une durée de 24 jours consécutifs.

Madame Yveline BOULOT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris, 16000 Angoulême.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>
- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

**Durant toute l'enquête publique**, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans le **registre ouvert** à cet effet au service planification de GrandAngoulême, ou les adresser :

- par écrit, **à l'attention de Madame la commissaire enquêteur** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, enquête publique modification n°1 du PLUi - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- par courriel, **à l'attention de Madame la commissaire enquêteur**, à : [enquetepubliqueplui@grandangouleme.fr](mailto:enquetepubliqueplui@grandangouleme.fr)

**La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :**

<b>Lundi 21 septembre 2020</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Samedi 3 octobre 2020</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Mercredi 14 octobre 2020</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>

**Des permanences téléphoniques seront assurées tous les lundis après-midi, à savoir :**

<b>Lundi 21 septembre 2020</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>
<b>Lundi 28 septembre 2020</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>
<b>Lundi 5 octobre 2020</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>
<b>Lundi 12 octobre 2020</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>

Lors de ces créneaux, l'accueil du service planification se tient à disposition des personnes qui préféreront un échange téléphonique avec la commissaire enquêteur. Ces personnes pourront appeler l'accueil du service planification au 05.86.07.70.38 qui fera le lien avec la commissaire enquêteur.

Les contributions écrites et orales du public transmises par voie postale et formalisées pendant les permanences de la commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et sur le site internet de l'agglomération [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr). Les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique seront consultables uniquement sur le site internet de l'agglomération.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairie des 16 communes membres concernées, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 17 août 2020, le dossier de modification n°1 du PLUi partiel de GrandAngoulême n'est pas soumis à une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la modification n°1. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairie des 16 communes membres concernées et en plusieurs autres lieux concernés par la présente modification, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Bernard VERA, responsable de la mission planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : [enquetepubliqueplui@grandangouleme.fr](mailto:enquetepubliqueplui@grandangouleme.fr)